

Motion du 24 mars 2010 de la commission des finances: «Gouverner, c'est... gouverner (audits)!»

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 8 juin 2016)

MOTION

Considérant:

- que le peuple a élu un Conseil administratif constitué de personnes engagées politiquement et dont les différents programmes s'engagent à défendre le service public;
- que la multiplication des demandes d'audits nous inquiètent, car ils sont des instruments de gestion issus de la gestion néolibérale qui a montré ses limites depuis la crise de 2008;
- que l'administration d'une collectivité publique ne répond pas aux mêmes critères de gestion qu'une entreprise privée;
- que notre Conseil entend gérer la Ville de Genève comme un service public à l'usage de la population et non comme une entreprise qui fait pression sur les conditions de travail afin de dégager des bénéfices;
- que cette politique d'audits est très opaque en termes financiers et de justifications;
- que des sommes importantes sont dépensées pour le recours à des «chasseurs de têtes» dans la perspective du recrutement des cadres de l'administration municipale;
- que les recommandations des auditeurs ont presque force de loi et servent souvent à justifier des décisions qui peuvent aller à l'encontre de la politique que la majorité de notre assemblée prétend défendre;
- que, à notre connaissance, il n'existe aucune entité constituée pour décider de la pertinence des audits commandés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir à la commission des finances une liste exhaustive des audits réalisés depuis 2009 ainsi que de ceux en cours ou commandés ainsi que leurs justifications et leurs coûts;
- fournir chaque année, lors des comptes, à la commission des finances, un rapport sur ces pratiques.